



**PRÉFÈTE
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGIR POUR LE GERS EN 2019

L'action des services de l'État

Site internet : gers.gouv.fr

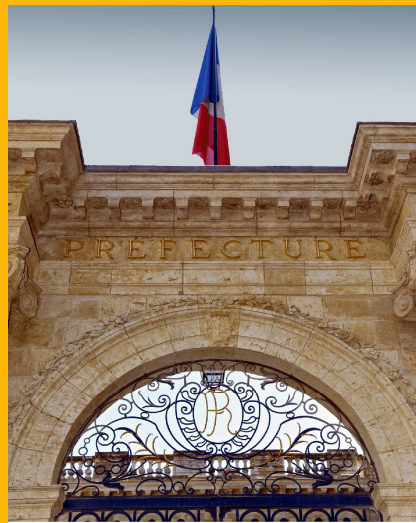
 facebook.com/prefet.du.gers

 twitter.com/prefet32

 Instagram.com/prefet32

 YouTube/prefet du gers

EDITO



Le rapport annuel d'activité des services de l'État dans le département est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de tracer les perspectives pour l'avenir.

Ce document, qui se veut synthétique et sans vocation à l'exhaustivité, reflète l'activité de la préfecture et des sous-préfectures ainsi que de l'ensemble des services déconcentrés et opérateurs de l'État. Il a vocation à informer un large public sur leurs priorités et la réalité de leur action dans le département.

Il montre de manière synthétique mais aussi largement que possible, la diversité des missions portées par l'Etat et surtout souligne l'intensité de l'engagement des femmes et des hommes qui œuvrent à mes côtés au service de nos concitoyens.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Catherine Séguin
Préfète du Gers



CHIFFRES CLÉS

4	Exercices de sécurité civile organisés pour la préparation des services de sécurité
5	Bulletins d'alerte orange ont été émis pour risque inondation
6	PLU intercommunaux en cours d'élaboration
6,4	Taux de chômage dans le Gers (en pourcentage)
7	Maisons de Santé Pluriprofessionnelle en activité
8	Opérations accompagnées par l'ADEME soit 495 234 € versés
11	Nouvelles places de CADA ont été créées
22	Maisons de Services (MSAP ou France Services) labellisées
97	Actions réalisées par les partenaires de la charte Réseaulument Egalité
200	Dossiers d'aménagement de cours d'eau ont été instruits
260	Nouvelles associations créées
648	Mesures de suspension du permis de conduire
803	Contrats d'apprentissage signés
1 410	Élèves bénéficiaires du dispositif petit déjeuner à l'école
1 690	Titres de séjour délivrés
3 000	Installations classées pour la protection de l'environnement recensées
13 238	interventions du Service Départemental d'Incendie et de Secours
16 000	Usagers reçus par les services de la DDFIP
28 080	Actes transmis par les collectivités à la préfecture et aux sous-préfectures
57 223	Emplois salariés dans le Gers
4 300 000	Euros d'aides la pierre ont été accordés
99 200 000	Euros pour soutenir et maintenir l'activité agricole (1er pilier PAC)
182 835 991	Euros de dotations versées aux collectivités locales

FAITS MARQUANTS

Visites ministérielles



15 février : **François DE RUGY**, Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire



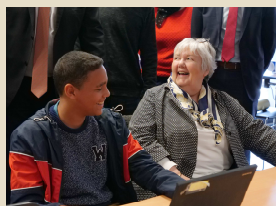
22 mars : **Edouard Philippe**, Premier Ministre , accompagné des ministres Jacqueline GOURAULT, Julien DE NORMANDIE et des secrétaires d'Etat Julien MAHJOUBI et Agnès PANNIER-RUNACHER



23 mars : **Jacqueline GOURAULT**, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

25 juin : **Didier GUILLAUME**, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

11 juillet : **Marc FESNEAU**, Ministre chargé des relations avec le Parlement



FAITS MARQUANTS



27 février : Grand Débat national - Remise des cahiers d'expression citoyenne



19 avril : Visite du Préfet de Région Occitanie, Préfet de Haute-Garonne, Etienne GUYOT, au quartier du Garros à Auch.



3 septembre : Label France Services à l'Espace Ressources Val de Gers.

4 septembre : Grenelle des violences faites aux femmes.



11 septembre : Projet de renouvellement urbain : signature de la convention avec l'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU).



7 octobre : Exercice Nombreuses victimes (NOVI) - Application du plan ORSEC sur le site de la caserne Espagne à Auch.

8 octobre : RN124 - Lancement du tablier sud du pont de la Gimone

11 octobre : Inauguration du Musée des Amériques à Auch.



SOMMAIRE

L'ÉTAT VEILLE À LA SÉCURITÉ

Prévenir et lutter contre la délinquance	12
Prévenir et lutter contre l'insécurité routière	13
Prévenir les risques	13
Préparer et gérer les crises	14
Garantir la sécurité sanitaire - Protéger l'environnement	15
Garantir une offre de soins adaptée et spécifique	16

L'ÉTAT VEILLE AU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Organiser la vie démocratique et garantir sa transparence	18
Exercer le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire	18
Promouvoir la coopération intercommunale	19
Délivrer les titres d'identité et appliquer les règles d'entrée et de séjour des étrangers	19
Veiller au respect du droit de l'environnement	19
Promouvoir le civisme fiscal et la lutte contre la fraude	20
Assurer la déclinaison des politiques publiques sur les arrondissements de Condom et de Mirande	20

L'ÉTAT INVESTIT EN FAVEUR DES TERRITOIRES

Soutenir l'aménagement du territoire	22
Soutenir le développement et l'économie du territoire	23

L'ÉTAT ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Protéger le patrimoine naturel, paysager et les ressources en eau	26
Promouvoir le développement durable et la transition énergétique	27

SOMMAIRE

L'ÉTAT SOUTIENT L'EMPLOI ET RENFORCE LA COHÉSION SOCIALE

Promouvoir les politiques publiques en faveur de l'emploi	30
Soutenir les services à la personne	31
Participer à la lutte contre la pauvreté	31
Mettre en œuvre la politique de l'asile	31
Renforcer la cohésion urbaine grâce au contrat de ville	32
Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes	32
Organiser l'action éducative	33
Protéger et valoriser le patrimoine	34
Favoriser l'accès à la culture	34
Développer les politiques Jeunesse et vie associative	34
Préserver et développer le devoir de mémoire	35

L'ÉTAT ADAPTE ET MODERNISE SON ACTION

Poursuivre la dématérialisation des procédures	38
S'adapter aux besoins des usagers	38

L'ÉTAT VEILLE A LA SÉCURITÉ



PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE

Les chiffres de la délinquance 2019 consolidés par le Ministère de l'intérieur sont les suivants :

Indicateurs	2018	2019	Ecart en nombre de faits	Ecart en proportion
Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)	961	1 066	+ 105	+10,93 %
Atteintes Aux Biens (AAB)	3 340	3 121	- 219	- 6,56 %
Escroqueries et Infractions économiques et financières	878	867	+ 11	- 1,25 %
Comportements portant atteinte à la tranquillité publique	1 361	1 426	+ 65	+ 4,78 %

Les chiffres de la délinquance pour l'année 2019 font apparaître dans le Gers les résultats suivants : les AVIP (atteintes volontaires à l'intégrité physique) ont augmenté de 10,93 % (1066 faits), les atteintes aux biens ont diminué de 6,56% (3 121 faits), les escroqueries et infractions économiques et financières ont baissé de 1,25% (867 faits), et les comportements portant atteinte à la tranquillité publique ont augmenté de 4,78 %.

Le taux d'élucidation est de 72,51% pour les AVIP, 14 % pour les AAB, 28,84% pour les escroqueries et infractions économiques et financières, et 65,22 % pour les comportements portant atteinte à la tranquillité publique.



Prévention de la radicalisation et accompagnement des familles :

Priorité du gouvernement, l'action relative à la lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes continue d'être mise en œuvre avec beaucoup d'attention par le service en lien étroit avec les forces de l'ordre et les services de renseignement.

En plus des instances habituelles de suivi, a été mise en place en 2019 une nouvelle instance, la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) scolaire, pour examiner les situations d'élèves scolarisés à domicile et de création/fonctionnement des établissements d'enseignement privé hors contrat.

La **protection judiciaire de la jeunesse** est assurée dans le Gers par une unité éducative spécialisée assurant une permanence éducative auprès du tribunal, une aide à la décision judiciaire et des actions ayant pour objectifs le développement personnel et l'intégration sociale et professionnelle des jeunes concernés.

L'activité est en hausse en 2019, avec 388 jeunes pris en charge sur 2018 (hausse de 12 %), et 473 mesures exercées (hausse de 6,5%).

Aucun mineur gersois n'a été incarcéré en 2019.

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA L'INSÉCURITÉ ROUTIERE

Le bilan 2019 de l'accidentalité dans le Gers s'établit à :

- 21 tués (+4 tués par rapport 2018), liés notamment à deux facteurs : pertes de contrôles, usage d'alcool et de stupéfiants ;
- 166 accidents corporels (+ 17% par rapport 2018) ; dans 73 % des accidents, le mis en cause (auteur) réside dans le Gers ;
- 112 blessés hospitalisés (+14%) ;
- 196 blessés (en baisse de 13% soit 24 blessés en moins).

Ce bilan, traduisant une dérive de la sinistralité dans le département du Gers, doit inciter à la poursuite des efforts et à l'intensification des contrôles sans toutefois changer les modes d'action qui se sont toujours révélés pertinents pour enrayer ce type de fléau. A la faveur de la crise des gilets jaunes, de l'inertie du parc des radars automatisés (au 31 décembre 2019, 5 ne sont plus opérationnels suite à des dégradations lourdes) et du rejet de toute forme d'autorité dans l'opinion, tous les indicateurs opérationnels témoignent d'un relâchement généralisé des comportements routiers. L'application de la tolérance zéro dans le département du Gers est une absolue nécessité.



Les forces de l'ordre ont procédé à 648 mesures de suspension du permis de conduire (+ 8 % par rapport à 2018).

Les efforts conjugués en matière d'actions de prévention ont été poursuivis en 2019.

Le *plan départemental d'actions de sécurité routière* (PDASR) a bénéficié de 50 814€ de crédits de l'Etat, et a permis de financer 30 porteurs de projets (associations, collectivités, comités des fêtes, établissements scolaires, services de l'État), visant à améliorer le comportement des usagers. En tout, 20 000 personnes ont été sensibilisées à travers 220 actions.

PRÉVENIR LES RISQUES

Établissements recevant du public

L'examen des projets de construction, d'extension ou d'aménagement d'établissements recevant du public (ERP), ainsi que les visites périodiques et de réception après travaux, assurent la mise en œuvre des mesures techniques et administratives de prévention des incendies et de leur propagation, et garantissent le respect des conditions réglementaires d'accès aux personnes à mobilité réduite. Chaque année, un recensement est effectué auprès des communes du département afin d'assurer la mise à jour obligatoire de la liste de ces établissements.

Grands rassemblements

Les manifestations rassemblant un public nombreux (plus de 5 000 personnes en présence instantanée) sont soumises à des réglementations spécifiques visant à garantir la sécurité optimale pour l'ensemble des participants. Une très grande vigilance est plus que jamais nécessaire sur les dispositifs de sécurité, Outil central du dispositif national de lutte contre le terrorisme, le plan **VIGIPIRATE** propose des mesures à adapter en fonction des caractéristiques du rassemblement.



6 grands rassemblements ont fait l'objet d'un suivi (dont les Bandas à Condom, Pentecôtavic et Tempo-Latino à Vic-Fezensac, Jazz in Marciac).

En matière de **risque naturels**, le risque inondation est de loin le plus important dans le département. Ainsi les services de l'Etat ont engagé la réalisation de Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRi) à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents sur l'ensemble du territoire départemental.

L'année 2019 a permis l'approbation des PPRi sur les 65 communes constituant les bassins versants de l'Adour, de l'Arros, du Léas et du Bouès.

PRÉVENIR ET GÉRER LES CRISES

Planification et exercices de sécurité civiles : La préparation des crises est régulièrement effectuée au moyen de l'organisation d'exercices visant à tester, dans une simulation de situation réelle, la pertinence des dispositions prévues par les plans élaborés pour chaque type d'événement ou d'établissement sensible.

4 exercices de grande ampleur ont été organisés au cours de l'année 2019 visant, d'une part, à tester les dispositions des plans « tempête » et « nombreuses victimes », d'autre part, à préparer ou accompagner la révision périodique obligatoire des plans particuliers d'intervention (PPI) relatifs aux établissements classés SEVESO.

En dehors de ces exercices, les situations de gestion de crise ont été nombreuses au cours de l'année, et ont nécessité un investissement important, même si elles n'ont pas nécessairement donné lieu à l'activation des centres de crise (COD, PCO) qui ont pour mission de fournir à l'autorité préfectorale une aide à la décision.

6 Plans de secours et de défense ont été mis à jour en 2019 :

- Plan « Pollution accidentelle des eaux »
- Plan Orsec Gestion d'une canicule
- Plan Canicule été 2019
- Plan Grand Froid Hiver 2018-2019
- Plan PPI Golfech dans le cadre de l'extension du périmètre de sécurité de la centrale
- Plan « Tuerie de masse »

Gestion locale des impacts des mouvements sociaux : le mouvement des « gilets jaunes » puis, en fin d'année, celui de contestation du projet de réforme des retraites, ont nécessité une importante coordination inter-services (préfecture, forces de l'ordre, direction départementale des territoires).



Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : En 2019, le département du Gers, comme l'ensemble du territoire national, a constaté une nette hausse du volume des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, **60** demandes communales ont été reçues au titre des dégâts causés par la sécheresse.

5 bulletins d'alerte orange ont été émis, tous concernant le risque inondation.



Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a assuré 13 238 interventions en 2019, dont 77% relève du secours aux personnes, tout en poursuivant ses actions de prévention des risques dans les ERP (634 dossiers étudiés), ou encore ses actions de formation et d'information des populations (grand public ou scolaires).

Le schéma départemental d'aide aux victimes d'infraction pénales (CLAV32 sous la co-présidence préfète/procureur de la République) a été adopté le 3 septembre 2019.

GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Garantir la sécurité sanitaire des aliments

Différents types d'inspection sont menées :

- **Inspections itinérantes** : environ **50 % des établissements contrôlés ont été évalués conformes**. 27 % des établissements évalués non conformes présentaient une maîtrise des risques insuffisante.
- **Inspection en abattoirs de boucherie** : l'année 2019 a été axée sur l'abattoir de boucherie d'Auch dans un contexte d'optimisation de la nouvelle chaîne d'abattage, du recours important par l'entreprise à l'embauche d'agents intérimaires, et d'une pression sociale pour un renforcement du contrôle du bien-être animal. Deux inspections complètes sont intervenues en 2019. Le SVI a été le garant de la totalité des produits sortant de l'établissement à travers un travail quotidien aux postes d'inspections ante et post-mortem entraînant le retrait du circuit de consommation de produits jugés impropres.
- **Des inspections en abattoirs de volailles** sont menées, de façon non permanente.

Assurer la santé et la protection des animaux

Le suivi des prophylaxies a été renforcé en 2019, en particulier en filière volaille et bovine.

Dans le **secteur volaille**, 9 foyers de salmonellose ont été mis en évidence et assainis.

Dans la **filière bovine**, aucun foyer n'a été mis en évidence en élevage.

La gestion d'un foyer **d'anémie infectieuse des équidés**, découvert en avril 2019, a fortement mobilisé les services de la DDCSPP.

Des inspections ont été menées afin d'améliorer les conditions de détentions d'animaux et éviter d'éventuelles maltraitances.



La sécurité sanitaire de l'environnement et des équipements

Un établissement de santé ainsi que deux établissements médico-sociaux ont été inspectés sur la gestion des risques liés aux légionelles, aux déchets d'activités de soins à risque infectieux et à l'amiante.

Eaux destinées à la consommation humaine (EDCH)

Près de 82,35 % des captages du Gers sont protégés réglementairement (76% en 2018).

Sur 1332 prélèvements, 86,2 % sont conformes aux limites de qualité physico-chimiques, et 99,4 % conformes aux limites de qualité bactériologiques en AEP

Eaux de loisirs

La surveillance de la qualité des eaux de baignade a été réalisée sur les 12 sites de baignades en lac, ainsi que 543 prélèvements sur piscine.

Lutte contre l'habitat indigne

En lien avec le pôle de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), l'ARS a donné suite aux signalements transmis avec 23 visites destinées à évaluer les risques sanitaires.

Cette année est remarquable par le conventionnement avec le GIP Gers solidaire.

Environnement extérieur

L'ARS, consultée pour analyser les impacts sur la santé des projets d'aménagement ou d'urbanisme, a rendu 92 avis en 2019 à partir des principaux déterminants de santé relatifs à la qualité de l'air, de l'eau et de l'environnement sonore.

Lutte anti-vectorielle

Le niveau 1 du plan national anti-dissémination chikungunya et dengue a été maintenu. En 2019, le moustique tigre est implanté dans un total de 76 communes dont 28 nouvelles cette année. Trois cas importés de dengue ont été déclarés dans le Gers. Suite à ces signalements, des enquêtes entomologiques ont été réalisées. Un traitement adulticide a été réalisé sur la commune concernée.

GARANTIR UNE OFFRE DE SOINS ADAPTÉE ET SPÉCIFIQUE

L'Etat agit aux côtés des professionnels de santé

Permanence de soins

Une nouvelle organisation de la permanence de soin est effective au 1^{er} janvier 2020, avec une organisation en 11 secteurs de garde les soirs de semaine de 20 h à 22 h – 5 secteurs de garde les week-ends et jours fériés avec 5 effecteurs fixes et 3 effecteurs mobiles jusqu'à 22 h.

Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) – Centres de Santé

Le Gers compte actuellement 7 maisons de santé pluri professionnelle en activité avec près de 150 professionnels de santé impliqués dans un exercice coordonné.



1 nouveau centre de santé infirmier s'est ouvert sur la commune de l'Isle-Jourdain portant à 3 le nombre de centres de santé sur le Gers.

Télémédecine et innovation



Le programme de Télémédecine PASTEL vise à élaborer une organisation territoriale de la prise en charge de la personne âgée par télémédecine.

Pour le Gers, l'activité télémédecine PASTEL a démarré au 1^{er} septembre 2019 ; 32 sites EHPAD, 4 maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), et 5 établissements de santé sont opérationnels.



Contrat / convention installation de médecins

Depuis 2013, 27 médecins ont bénéficié des dispositifs incitatifs d'aide à l'installation.

Médecins correspondant SAMU

Certaines zones du territoire départemental se situent à plus de 30 minutes d'un service d'urgence ; le «médecin correspondant du SAMU» est un médecin de premier recours, formé à l'urgence, qui intervient en avant-coureur du SMUR, sur demande de la régulation médicale, dans ces territoires.

La convention tripartite (CH Auch – SAMU – ARS) de mise en œuvre de ce dispositif a été signée le 2 septembre 2019 ; 7 médecins sapeurs-pompiers ont suivi la formation initiale obligatoire en 2018 et 2019 et seront déployés sur le territoire départemental en 2020.



**L'ÉTAT VEILLE
AU RESPECT
DES LOIS ET DES
LIBERTÉS
PUBLIQUES**



ORGANISER LA VIE DÉMOCRATIQUE ET GARANTIR SA TRANSPARENCE

L'Etat organise les élections politiques et professionnelles :

- L'élection des membres de la chambre d'agriculture s'est déroulée le 6 février 2019 en préfecture. Le scrutin a permis de renouveler 33 membres.
- L'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019 : 34 listes en présence.
- Des élections municipales partielles organisées dans 9 communes.
- L'élection partielle des juges du tribunal de commerce d'Auch : pour pourvoir 6 sièges vacants.



EXERCER LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

28 080 actes ont été transmis à la préfecture et aux 2 sous-préfectures.

25 261 actes non budgétaires reçus, dont 77 % télétransmis :



- 355 lettres d'observations
- 222 actes retirés ou réformés après intervention du service

2 819 actes budgétaires reçus, dont 30 ,72% télétransmis :

- 100 % des actes budgétaires prioritaires contrôlés
- 1 saisine de la chambre régionale des comptes
- 5 mises en demeure effectuées



En 2019, la préfecture a procédé au versement de **182 835 991 € de dotations aux collectivités** (y compris le FCTVA) contre 170 380 304 € en 2018, soit une augmentation de 6,81 %.

PROMOUVOIR LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

L'année 2019 a vu la **poursuite de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale** et la mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe et de ses assouplissements.

Ce sont 27 procédures qui ont été conduites aboutissant à 34 arrêtés signés dont 8 interpréfectoraux.

Trois dossiers peuvent être notamment cités :

- la création du SYGRAL au 1^{er} janvier 2020 (syndicat mixte GEMAPI des bassins versants de l'Arrats, l'Aurou et la Gimone) par fusion de 5 syndicats sur 2 départements ;
- la mise en œuvre des dispositions de loi assouplissant le transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes ;
- la recomposition des conseils communautaires cette année qui précède celle du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

DÉLIVRER LES TITRES D'IDENTITÉ ET APPLIQUER LES RÈGLES D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR DES ÉTRANGERS

En 2019, le Service des migrations et de l'intégration a particulièrement été impacté par l'afflux des ressortissants britanniques qui, dans la perspective du Brexit, ont demandé la délivrance d'un premier titre de séjour afin de conforter leur droit au séjour.

Le département du Gers est également touché par l'augmentation du flux migratoire lié à la demande d'asile. Dans le cadre de la gestion des demandes d'asile de nombreuses procédures dites « Dublin », lourdes et complexes, ont été conduites en relation avec le pôle asile de Toulouse. Désormais l'ensemble des procédures asile sont gérées par les services de la Préfecture de Région.

En 2019, les services de l'Etat dans le Gers ont délivré **1 690** titres de séjour (dont 584 à des ressortissants britanniques), notifié 166 mesures d'éloignement, traité 108 contentieux et transmis au CERT 88 dossiers d'échanges du permis de conduire pour étranger hors UE.

VEILLER AU RESPECT DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Les services de l'État pilotent diverses commissions administratives interministérielles, notamment le CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) et la CNDPS (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites), qui ont examiné 29 dossiers. La préfecture suit environ 3 000 dossiers actifs d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dont 337 sous le régime de l'autorisation et 67 sous celui de l'enregistrement. 20 arrêtés de mise en demeure, astreinte ou consignation ont été pris en 2019.

Suite à l'accident LUBRIZOL, un renforcement des contrôles a été demandé par le ministère de la transition écologique et solidaire.

PROMOUVOIR LE CIVISME FISCAL ET LUTTER CONTRE LA FRAUDE

La lutte contre la fraude fiscale est un enjeu majeur de souveraineté et de redressement des comptes publics, et une condition essentielle pour faire respecter le principe d'égalité devant l'impôt.

La loi relative à la lutte contre la fraude publiée le 24 octobre 2018 prévoit, outre un renforcement de l'arsenal pénal, l'affectation d'officiers fiscaux judiciaires au sein d'un nouveau service spécialisé dans la répression de la délinquance fiscale.

L'article 2 de la loi ESSOC pose le principe général selon lequel les usagers de bonne foi qui corrigent leurs erreurs ne peuvent pas faire l'objet d'une sanction, que ces derniers aient corrigé leur situation de leur propre initiative ou à l'invitation de l'administration.

La réussite du prélèvement à la source

Le prélèvement à la source instaure un prélèvement contemporain, à savoir le paiement de l'impôt sur les revenus de l'année en cours et non de l'année précédente. Plus de 16 000 usagers ont été reçus par les services de la DDFIP lors de la campagne déclarative (+ 11 % par rapport à 2018).

Le **CODAF** (Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude) réunit, sous la co-présidence de la préfète et de la procureur de la République, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, le régime social des indépendants-RSI, la MSA), afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.

En 2019, les partenaires du CODAF ont mené 28 opérations conjointes de contrôles dans divers secteurs d'activités, ont contrôlé 150 entreprises, dressé 20 rappels à la loi ou PV ; Une fermeture administrative temporaire a été prononcée.

ASSURER LA DÉCLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LES ARRONDISSEMENTS DE CONDOM ET DE MIRANDE

Les sous-préfectures assurent notamment une mission de conseil auprès des collectivités, indissociable du contrôle de légalité. Elles accompagnent les collectivités dans la conduite de leurs projets.

La sous-préfecture de Condom s'est notamment mobilisée sur les dossiers suivants :

- l'animation de la mise en valeur du chemin de St Jacques de Compostelle ;
- En prévision de la révision périodique du classement de ce bien par l'UNESCO, deux chantiers ont été conduits en 2019, dont l'élaboration de deux plans de gestion, pour le pont de Lartigue et la collégiale de La Romieu.
- l'accompagnement des projets structurants, notamment les projets alimentaires de territoire, le pôle viandes de la Ténarèze, le projet culturel de la CC Bastides de Lomagne.

La sous-préfecture de Mirande s'est notamment mobilisée sur les dossiers suivants :

- l'animation et la coordination des MSAP (Maisons de services au public) du département, et la mise en place deuxième semestre 2019 du **label France Services**.
- l'accompagnement des projets structurants pour le territoire, notamment le projet de revalorisation touristique de la base de loisirs de Saint-Blancard, l'accompagnement d'un projet de création d'un parc naturel régional (PNR).



Santé, famille, retraites,
recherche d'emplois :
un service personnalisé
d'accompagnement
à moins de 30 minutes
de chez vous.

**Les services
du quotidien
à côté de
chez vous.**

france-services.gouv.fr

L'ÉTAT INVESTIT EN FAVEUR DES TERRITOIRES



SOUTENIR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'Etat accompagne les communes dans l'élaboration et les modifications de leurs documents de planification :

- 6 PLU intercommunaux sont en cours d'élaboration
- 339 communes disposent d'un document d'urbanisme au 31 décembre 2019 : 79 PLU, 260 cartes communales, 59 procédures d'élaboration ou de révision de ces documents communaux sont en cours (hors PLU intercommunaux)
- 201 Permis de Construire, 617 Certificats d'Urbanisme, 2 Permis d'Aménager, 224 Déclarations Préalables et 2 Permis de Démolir ont été instruits.

L'Etat assure le soutien financier des territoires et de leurs acteurs

- **14 300 965 €** de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) aux collectivités locales pour financer 285 dossiers. Le développement économique, touristique et culturel représentent un quart des dossiers, et les bâtiments scolaires et les travaux d'accessibilité représentent un autre quart.
- **3 108 568 €** au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 22 dossiers programmés par le préfet de région.
- **390 000 €** pour le fonctionnement des MSAP du département.
- **1 089 688 €** ont été délégués en février 2019 au titre de la dotation de solidarité nationale (DSN) pour l'indemnisation des intempéries de mai-juin 2018.

Ainsi, crédits du FNADT inclus (101 541 €), les subventions de l'Etat dédiées au financement des projets locaux d'investissement se sont élevées à 17 511 074 €.



Les contrats de ruralité

Toutes les communes du Gers sont couvertes par un contrat de ruralité. A l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité conclu entre l'Etat et les PÉTR coordonne les moyens financiers et définit les stratégies de développement à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique, ou encore, de cohésion sociale.

En 2019, ce sont plus de 12,45 millions d'euros de l'Etat qui ont été attribués aux collectivités pour soutenir leurs 74 projets représentant 20,73 millions d'euros d'investissement. L'Etat reste le premier financeur des projets d'investissement en milieu rural. Les contrats de ruralité concentrent 74 % de l'enveloppe DETR/DSIL attribuée au Gers.



L'opération « Action Cœur de ville » d'AUCH

Avec la signature de la convention-cadre Action Cœur de Ville (ACV) d'AUCH le 12 octobre 2018, a démarré la **phase d'initialisation**, qui a permis de conduire, en 2019, les études et expertises nécessaires à un projet de qualité, ambitieux, autour des 5 axes structurants que sont l'habitat, le développement économique et commercial, l'accessibilité et la mobilité, l'espace public et le patrimoine, les équipements et services publics.

Parallèlement a été validée, lors du comité de projet du 22 octobre 2019, la transformation de la **convention-cadre ACV en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** permettant ainsi de bénéficier d'outils juridiques, fiscaux, spécifique aux ORT, dans le périmètre du centre ancien élargi.

SOUTENIR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les Maisons de Services Au Public (MSAP)

Les MSAP ont pour objet de renforcer le maillage territorial des services pour tous les publics de l'État, des collectivités territoriales ou d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public, en un lieu unique.

Actuellement le Gers compte 22 Maisons de Services, qu'elles soient MSAP ou structures France Services. Le label France Service, déployé par le gouvernement depuis Juillet 2019, a vocation à se substituer aux MSAP, au fur et à mesure de leur montée en gamme. Un travail a été mené courant 2019, qui a permis d'aboutir à la **labellisation au 1^{er} janvier 2020 de 5 structures France Services**, à Fleurance, Lectoure, Vic-Fezensac, Plaisance du Gers et Masseube (avec 2 antennes, à Barran et Seissan).

Le Gers est le premier département où la DDCSPP a signé des conventions avec les 3 MSAP de Condom, Fleurance et Samatan permettant l'accueil, d'information et d'orientation des consommateurs.



L'Etat entretient et exploite le réseau routier national

La Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO) représentée dans le département du Gers par le district Ouest a consacré environ 4,05 M€ au titre des investissements routiers des chaussées et ouvrages d'art (ponts) et près de 735k€ pour les opérations d'intervention (gestion de crise, entretien courant des chaussées et ouvrages d'art, renouvellement des équipements, assainissement).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en 2x2 voies de la RN124, les travaux de la déviation de Gimont se sont poursuivis. Les travaux de franchissement de la Gimone et l'échangeur de Fontenilles sont en cours.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

L'agriculture gersoise utilise 71% de la surface totale du département et occupe 10 % des actifs. La direction départementale des territoires (DDT) est en charge de la gestion des aides européennes de la Politique Agricole Commune (PAC), ainsi que de divers dispositifs.

1^{er} pilier de la PAC : soutenir et maintenir l'activité agricole de manière générale

93 M€ et 6300 dossiers pour les aides dites découplées (sans lien avec la production, versées à l'hectare) ; 6,2 M€ et 1 120 dossiers pour les aides couplées animales.

442 agriculteurs ont été accompagnés pour faire leur télé-déclaration.

2^e pilier de la PAC : favoriser le développement rural et l'environnement

12,7 M€ et 1 100 dossiers pour l'agriculture biologique ; 1,3 M€, 450 dossiers pour les Mesures Agro-Environnementales (MAE) ; 6,2 M € et 1 000 dossiers pour les ICHN (Indemnité compensatrice de handicap naturel) ; 56 dossiers d'aides à l'installation transmission ; 210 dossiers d'aides à la modernisation.



**L'ÉTAT
ACCOMPAGNE LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**



PROTEGER LE PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET LES RESSOURCES EN EAU

Dans le cadre du réseau européen « **Natura 2000** » de sites remarquables pour leur biodiversité, les 6 sites d'habitats naturels et d'espèces à préserver retenus dans le Gers (l'Osse et le Lizet, les Etangs de l'Armagnac, les coteaux de la Lauze, du Val d'Adour, de la Gélise et du Midou Ludon) disposent tous d'un document de gestion.

Concernant la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques :



- plus de 460 dossiers ont été instruits en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques
- une quarantaine de contrôles réalisés au titre de la police de l'eau
- 200 dossiers d'aménagement de cours d'eau ont été instruits

Concernant l'eau potable, trois projets importants ont abouti en 2019 : l'usine de Pléhaut mise en service en mai, le forage du Houga, et enfin le forage profond situé à Nogaro (qui a été pourvu d'un échangeur thermique).

La Direction Départementale des Territoires a finalisé le recensement des seuils sur les axes majeurs, permettant de mieux connaître les obstacles existants afin de permettre la restauration à terme de la continuité écologique sur l'ensemble du linéaire.

Une cartographie des cours d'eau a été finalisée fin 2019.



Signature en octobre de la 1ère convention inter-bassins Garonne -Neste

Du fait de la sécheresse, la situation des ressources du système Neste est devenue très tendue début octobre. La DREAL a pris l'initiative de proposer dans l'urgence aux acteurs un protocole interbassins Garonne-Neste pour augmenter le débit dérivé vers le système Neste et réduire ainsi le risque de rupture.

Ce protocole a été signé le 18 octobre 2019 entre le préfet coordonnateur de bassin, l'agence de l'eau, le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, gestionnaire du système Neste.

Un protocole plus pérenne devra être signé entre les acteurs.



PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les **Contrats de Transition Ecologique (CTE)** ont notamment pour ambition de démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et de développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, développement de nouvelles formations). L'État a accompagné le **PETR Pays d'Armagnac, lauréat de l'appel à candidature 2019**. Signé le 15 janvier 2020 après environ 6 mois de travail, le CTE du PETR Pays d'Armagnac fixe un programme d'actions opérationnelles sur 3 ou 4 ans.

La Loi de Transition Énergétique pour une croissance verte (LTECV) a rendu obligatoire la réalisation de **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** pour les territoires de plus de 20 000 habitants, afin d'anticiper et de réduire l'impact du changement climatique et de l'énergie chère.

L'Etat a accompagné la Communauté d'agglomération du Grand Auch, les Communautés de communes de la Gascogne Toulousaine et de la Lomagne Gersoise, soumises à l'obligation, mais aussi les Communautés de communes du Savès, de Côteaux Arrats Gimone et des Bastides de Lomagne en tant que territoires volontaires, les cinq communautés de communes ayant lancé une démarche mutualisée à l'échelle du PETR Pays Portes de Gascogne.

L'Etat accompagne également la démarche plan climat initiée par le PETR Pays d'Armagnac.

L'État s'engage pour favoriser un habitat accessible et lutter contre la précarité énergétique

4,29 millions d'€ d'aides à la pierre ont été accordées (parc public et parc privé).

Dans le parc public (HLM et communes), 101 logements sociaux et très sociaux ont été financés en 2019. 42 logements ont été agréés à destination des plus modestes.

Dans le parc privé, a été financée la réhabilitation de 10



logements destinés à la location à vocation sociale, et de 713 logements appartenant à des propriétaires occupants disposant de ressources modestes. L'accent a été mis sur l'amélioration de la performance énergétique des logements (programme Habiter Mieux), la perte d'autonomie et le handicap, et la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.

69 logements ont été contrôlés sur place.

Au 1er janvier 2019, six programmes d'amélioration de l'habitat en cours (OPAH) étaient en cours, (sur Auch, la Ténarèze, la Lomagne Gersoise et l'Astarac, les programmes d'intérêt général de Bas Armagnac et Armagnac Adour), permettant un accompagnement gratuit des propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation ou d'amélioration de leur logement.

Lutte contre l'habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité nationale inscrite comme telle dans la loi ALUR. 6,13 % de logements sont potentiellement indignes dans le Gers, soit environ 5 400 logements. Un numéro unique national 0806 706 806 destiné à recueillir les signalements effectués par des locataires ou des tiers a été mis en place à l'automne 2019.

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a engagé dans le Gers un montant total d'aides de 495 234 € sur 8 opérations, permettant d'accompagner des projets dans les domaines de la chaleur renouvelable, les déchets et l'économie circulaire, les démarches énergie-climat territoriales. On peut citer notamment l'acquisition d'une chaudière biomasse sur le site JELD-WEN à Eauze, avec une aide de l'ADEME de 243 376 €.

**L'ÉTAT
SOUTIENT
L'EMPLOI
ET RENFORCE
LA COHÉSION
SOCIALE**



PROMOUVOIR LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

A la fin du 3^{ème} trimestre 2019, le **taux de chômage du Gers** s'établit à 6,4 %, en baisse de 0,3% par rapport à 2018. Il est inférieur au taux de chômage régional (10,1%).

L'emploi salarié augmente de + 1,9 % sur un an (soit 1 080 emplois de plus). On compte 57 223 emplois salariés dans le Gers au 3^{ème} trimestre 2019.

A - L'Etat mène une politique d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi

1 - Le PEC

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en Parcours Emploi Compétences. Les PEC sont recentrés sur l'objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, associant une mise en situation professionnelle, un accès facilité à la formation et l'acquisition de compétences. Le Gers a été doté de 171 contrats PEC, représentant 780 780 €.

2 - L'insertion par l'activité économique

Le « Pacte Ambition IAE » a été renforcé en 2019. L'Etat a engagé une enveloppe de 3,3 M d'€, consacrée essentiellement à de l'aide au poste. 23 structures de l'IAE ont accueilli des personnes en insertion professionnelle pour un total de 272 Equivalents Temps Plein. Une nouvelle structure a été conventionnée fin 2019 : l'Atelier Chantier d'Insertion « la Ressourcerie » d'Eauze.

3 - L'insertion professionnelle des jeunes

La mission locale du Gers a accompagné 336 jeunes non occupés, en précarité, dans le cadre de la *Garantie Jeunes*. Deux réseaux de parrainage ont permis aux parrains d'accompagner bénévolement 41 « filleuls » dans leurs démarches d'insertion professionnelle. L'action « repérer et mobiliser les invisibles », copilotée par un consortium, a permis d'aller vers des jeunes de 16 à 29 ans dits « invisibles », et a bénéficié de 240 000 de crédits de la DIRECCTE.



4 - L'insertion des personnes en situation de handicap

Une aide de 275 680 € a été versée à 2 **entreprises adaptées**, pour 14,5 ETP. Il s'agit d'entreprises fonctionnant en milieu ordinaire, mais dans laquelle 75 % des effectifs se composent de personnes en situation de handicap.

5 - L'Etat a conventionné avec le GEIQ32, pour un montant de 32 560€, pour soutenir 40 accompagnements individualisés vers l'emploi pour des **personnes éloignées du marché du travail**.

B - L'Etat accompagne la formation et la qualification professionnelle

Le **titre professionnel** est une certification délivrée par le Ministère du Travail. La formation professionnelle, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), ou l'apprentissage permettent d'accéder à ce titre. Dans ce cadre, l'UD DIRECCTE a notamment réalisé 4 visites d'instruction pour des demandes d'agrément de centres de formation sur les titres professionnels, a validé une cinquantaine de session d'examen, ou encore instruit 15 demandes de VAE.

803 **contrats d'apprentissage** ont été signés (contre 748 en 2018).

En termes de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC-T), 57 entreprises de l'industrie agroalimentaire-métallurgie ont été suivies par la **Plateforme Emploi-Formation-Compétences** (cofinancée par l'Etat à hauteur de 12 000€).



PROMOUVOIR LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

C - L'Etat accompagne les entreprises et les mutations économiques

Aucun plan de sauvegarde de l'emploi n'a été mis en œuvre en 2019. Il y a eu en revanche 47 procédures de licenciement pour 106 salariés licenciés au total. 44% de ces licenciements économiques font suite à une liquidation judiciaire (essentiellement dans l'hébergement-restauration, le BTP, la réparation automobile)

19 demandes d'activité partielle ont été enregistrées, dont 14 autorisées (contre 51 en 2018, soit une forte diminution).

5 réunions de la cellule de suivi des entreprises en difficulté ont été tenues.

3 entreprises ont sollicité le dispositif d'appui RH pour les TPE-PME.

L'action « DIGIT'UP » cofinancée à 50% par l'Etat, permet d'accompagner la transformation digitale des entreprises. Une convention a été signée la 6 novembre 2019 avec la CCI, pour accompagner les entreprises, et notamment les commerces gersois.

SOUTENIR LES SERVICES À LA PERSONNE

159 structures gersaises sont déclarées pour assurer des activités de service à la personne. 17 ont fait l'objet de décisions (telles que le renouvellement d'agrément pour l'assistance aux personnes âgées, ou pour la garde d'enfants de moins de 3 ans), dont 2 refus et 1 retrait.

PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale mis en place en 2013, une convention a été signée le 27 juin 2019 entre le conseil départemental et l'Etat, visant notamment la mise en place d'actions autour de la prévention des sorties sèches de l'ASE, les jeunes et l'accès aux soins, l'insertion des allocataires du RSA, les référents de parcours « situations complexes ».

METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE L'ASILE

Plusieurs actions ont été mises en œuvre, dont le « Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue » (PIAL) offrant à des jeunes étrangers une formation linguistique complémentaire à celle du contrat d'intégration républicaine (13 parcours mis en œuvre dans le Gers), ou encore le « coup de pouce FLE » (Français Langue Etrangère).

Un groupe de travail « logement » associant notamment les bailleurs sociaux permet de s'assurer que l'intégration des réfugiés par le logement fonctionne bien.

11 nouvelles places de CADA (Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile) ont été créées en 2019, portant le nombre de places gérées par France terre d'Asile à 196.

RENFORCER LA COHÉSION URBAINE GRÂCE AU CONTRAT DE VILLE

Le quartier du Grand Garros situé à Auch bénéficie d'un contrat de ville, pour la période 2015-2022. Arrivé à mi-parcours en 2019, ce contrat est en cours d'évaluation. Le conseil citoyen a été renouvelé par tirage au sort. 4 médiateurs adultes-relais ont été renouvelés pour 3 ans. Le plan territorial de lutte contre les discriminations et l'égalité hommes-femmes a été réactivé.

Le Grand Garros est reconnu projet d'intérêt national par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), au titre du **Nouveau Programme de Rénovation Urbaine**. La convention d'engagement ANRU a été signée le 11 septembre 2019, sur la base d'un projet estimé à 73 M d'€ dont 34,5 M seront financés par l'ANRU.

Le Programme de Réussite Educative (PRE) a permis d'accompagner 16 enfants. Ce dispositif sera ouvert aux collégiens.

Le Plan de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation poursuit ses travaux.

Le quartier a connu un épisode de violences et d'incivilités les 13 et 14 septembre 2019. Des actions de médiation sociale et éducative en faveur de la jeunesse sont en cours de développement, avec l'ensemble des partenaires.



AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la «grande cause du quinquennat». La lutte contre les violences faites aux femmes et plus particulièrement la **lutte contre les violences conjugales**, a mobilisé l'ensemble des acteurs. Plus de 60 gersois ont fait remonter des propositions au gouvernement dans le cadre du Grenelle consacré à la lutte contre les violences conjugales. De nombreuses actions ont été menées pour améliorer l'accompagnement des victimes et de leurs enfants. 12 places d'hébergement d'urgence dédiées ont été créées et 6 supplémentaires sur lesquelles les femmes victimes sont prioritaires.

Dans le cadre de la charte départementale « Réseaulument Egalité dans le Gers », 97 actions ont été menées, avec 3 axes principaux d'intervention : les violences sexistes et sexuelles, la culture de l'égalité, l'égalité professionnelle. 13 entreprises ont été accompagnées spécifiquement dans la mise en œuvre de l'égalité professionnelle, un livret méthodologique a été créé.



ORGANISER L'ACTION ÉDUCATIVE

Dans l'enseignement public, on constate :

- une perte de 312 élèves dans le premier degré : malgré cette baisse des effectifs, le taux d'encadrement dans le premier degré a encore augmenté dans le département et la barre des 6 enseignants pour 100 élèves a été franchie ;
- une progression notable du nombre de collégiens par rapport à la rentrée précédente, une hausse de 84 élèves a été constatée pour atteindre le nombre de 7026 collégiens ;
- une très forte baisse des élèves des lycées généraux et technologiques (- 240 élèves) tandis que les effectifs des lycées professionnels restent stables (-1 élève).

Concernant l'enseignement privé, les effectifs sont également en baisse :

- perte de 61 élèves (soit - 38 élèves dans le premier degré et - 23 élèves dans le second degré).

Conformément à l'engagement du Président de la République de ne plus fermer d'écoles sans l'accord du maire, les écoles de Blaziert (élémentaire) et d'Estampes (maternelle), qui devaient fermer leurs portes à la rentrée scolaire 2019, ont été maintenues.

Seule l'école élémentaire de Sainte-Dode a été fermée, dans le cadre d'un projet pédagogique de fond construit autour d'une école rénovée à Saint-Michel.

A la rentrée scolaire 2019, les collèges publics de Cazaubon et d'Eauze ont été fusionnés de façon à éviter la fermeture du site de Cazaubon et permettre une plus grande équité dans l'offre pédagogique en milieu rural.



Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement n°2 "Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants", de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, 6 écoles du département du Gers, soit 1 410 élèves, ont pu bénéficier du dispositif petit déjeuner à l'école, et ainsi, apprendre dans les meilleures conditions possibles.

Depuis la rentrée scolaire 2019, la réforme du lycée se met progressivement en place.



PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE

L'Etat poursuit son effort en termes de :

- protection du patrimoine, notamment celui des Monuments Historiques. Suite à l'incendie de N.-D. De Paris, la sécurité incendie de la cathédrale d'Auch a été améliorée avec la mise en place d'un plan de sauvegarde des biens culturels et un exercice qui a mobilisé une vingtaine de pompiers ;
- protection et mise en valeur des paysages naturels et bâtis (chemins de Saint Jacques...);
- promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité. Le conseil auprès des particuliers et des élus est une priorité, notamment l'appui aux communes dans leurs projets d'aménagements urbains à fort impact ;
- communication : réunions publiques, conférences sont faites auprès du grand public, des scolaires etc.



FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE

Les services de l'État travaillent à la mise en réseau des équipes et des structures artistiques dans le département du Gers et au-delà sur le territoire régional Occitanie. La DRAC soutient tout particulièrement CIRCa - le pôle national des arts du cirque à Auch, le festival Jazz in Marciac, et la scène conventionnée jazz, l'Astrada, ainsi que le centre d'art Arrêt sur images à Lectoure.

Les actions conduites par CINE 32, la maison des écritures de Lombez, ou l'ADDA du Gers sont fortement valorisées. Le choix des actions soutenues par la DRAC en 2019 dans le département du Gers a été fortement marqué par la volonté de rendre accessible la culture au plus grand nombre et notamment aux plus jeunes ; 100 % d'enfants du Gers touchés au moins par une action culturelle accompagnée par la DRAC.

DÉVELOPPER LES POLITIQUES JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

On compte environ 5000 associations dans le Gers, dont 260 nouvellement créées en 2019.

La mobilisation du réseau d'acteurs (collectivités, associations, Etat...) a permis la mise en œuvre du plan d'actions en faveur de la vie associative.

Le réseau des PAVA (points d'appui à la vie associative) a été créé, avec 6 structures installées sur le département, et la signature d'une convention entre la préfète et les structures supports le 25 septembre.

Des actions de promotion de l'engagement bénévole vers la jeunesse ont été menées, avec par exemple la création d'un challenge du jeune bénévole.

PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Le 12 juin 2019, en Préfecture, a été procédé au renouvellement du Conseil Départemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre et la Mémoire de la Nation. Les membres ont été nommés jusqu'en mai 2023.

Le service de l'ONACVG a assuré :

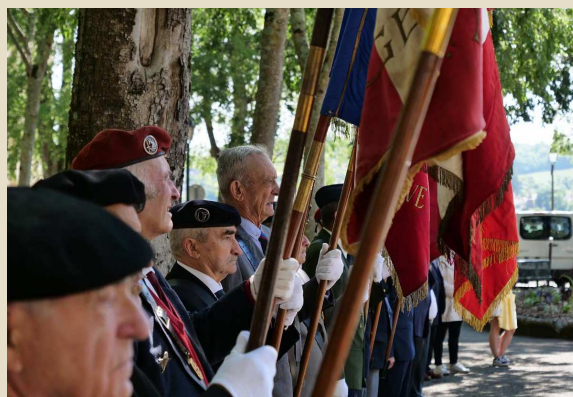
Dans le domaine de la Reconnaissance et de la Réparation, le suivi et la mise en œuvre du dispositif d'attribution de la Carte du Combattant pour les militaires présents en Afrique du Nord entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 (173 attributions en 2019).

Dans le domaine de la Solidarité, le suivi et la mise en œuvre du dispositif du Fonds de Solidarité à destination des enfants de Harkis, qui s'étend sur la période 2019/2023.

L'organisation de la collecte du Bleuets de France (8 Mai et 11 Novembre), à l'occasion d'un concert caritatif donné à Gimont le 11 octobre 2019 par la Musique des Parachutistes de Toulouse.

Dans le domaine de la « Mémoire », le service a contribué à l'organisation des actions suivantes :

- **Journée Défense et Citoyenneté** le 19 septembre 2019 au Houga - Toulouse afin de faire découvrir aux 30 jeunes appelés le parcours de mémoire inauguré en 2016 relatant les événements tragiques du 6 août 1944.
- **Création d'un parcours cycliste mémoriel (56 km et 4 arrêts mémoire)** le 19 octobre 2019 afin de valoriser le site de Castelnau sur l'Avignon qui fut le théâtre d'un combat le 21 juin 1944.
- **Organisation de la journée annuelle mémorielle en hommage aux harkis et à leurs familles** de Mirande – Berdoues le 28 septembre 2019 qui a rassemblé près de 100 participants.



Une cérémonie départementale récompensant les lauréats du **Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD)** s'est déroulée en Préfecture le 14 juin 2019.



**L'ÉTAT
ADAPTE
ET MODERNISE
SON ACTION**



POUR SUIVRE LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

Les services de l'État poursuivent leur démarche de modernisation, notamment en matière de dématérialisation des procédures.

Les demandes de subventions sont toutes dématérialisées via demarches-simplifiees.fr

72,42% des actes de contrôle de légalité ont été télétransmis en 2019.

Les points numériques présents en préfecture, sous-préfecture et MSAP, permettent d'accompagner le public dans les démarches de dématérialisation du traitement des cartes grises et permis de conduire.



S'ADAPTER AUX BESOINS DES USAGERS

Les services publics s'adaptent aux besoins des usagers

La création en 2019 du **label France Services** vise à renforcer le maillage des services de proximité au plus près des usagers. Ce maillage s'appuie sur le réseau des 22 MSAP gersoises, dans un objectif de montée en gamme du service proposé, avec 9 opérateurs socle. 5 MSAP ont été labellisées France Services au 1^{er} janvier 2020, d'autres labellisations interviendront dans le courant de l'année.

Un **réseau de proximité des finances publiques** est déployé, permettant de renforcer la présence de la direction générale des finances publiques (DGFiP) dans les territoires, en augmentant significativement le nombre de points de contacts pour les usagers, et en améliorant les prestations de conseil aux collectivités locales.

La réforme de l'**Organisation Territoriale de l'Etat** Il s'agit notamment de réorganiser le réseau déconcentré de l'Etat en privilégiant l'échelon départemental sur des missions prioritaires, ou encore de gagner en efficacité par la mutualisation de moyens. Des travaux ont été conduits en 2019 pour œuvrer à la création d'un service public de l'insertion, d'une direction au sein de l'inspection académique pour les missions liées à la jeunesse, à l'engagement et au sport, ainsi que la création d'un secrétariat général commun entre la préfecture et les directions départementales interministérielles.



**PRÉFÈTE
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGIR POUR LE GERS EN 2019

L'action des services de l'État

Directrice de la publication : Catherine SÉGUIN,
préfète du Gers

Remerciements à l'ensemble des services de l'Etat
pour leur collaboration à ce document.

Préfecture du Gers - 3 place du préfet Claude Érignac
BP 10322
32007 AUCH CEDEX

Conception : service départemental de la communi-
cation interministérielle de l'Etat (SDCIE)

Photos SDCIE

Imprimé en juillet 2020.